

En l'absence de témoin

L'histoire des temps reculés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Frédéric Charbonneau

Volume 54, numéro 3, 2018

Frontières du témoignage aux XVII^e et XVIII^e siècles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055650ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055650ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charbonneau, F. (2018). En l'absence de témoin : l'histoire des temps reculés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Études françaises*, 54(3), 45–59.
<https://doi.org/10.7202/1055650ar>

Résumé de l'article

Au cours des années 1722-1724, quelques savants de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres – l'abbé Anselme, l'abbé Sallier, Louis Jean Lévesque de Pouilly et Nicolas Fréret notamment – débattirent vigoureusement du degré de foi qu'il fallait accorder aux oeuvres historiques anciennes lorsque les rares témoignages contemporains des faits qu'elles relataient et sur lesquels elles auraient pu s'appuyer paraissaient douteux, comme c'était le cas pour les quatre premiers siècles de Rome. En nous penchant sur les textes de cette querelle, nous réfléchissons au rôle tenu à l'époque par le témoignage dans la connaissance historique, aux conséquences de sa raréfaction, de sa fragmentation, voire de son absence : comment l'histoire, qui est *testis temporum* selon le magnifique éloge de Cicéron (*De Oratore* 2, 9), peut-elle subsister sans *testis* ? Nous éclairons par cet examen, dans la transition lente d'une pratique littéraire de l'histoire à sa pratique scientifique, le rôle des monuments, des traités, des lois, des relevés astronomiques et des autres archives qui ne transcrivent ni témoignage ni mémoire personnelle.

En l'absence de témoin

L'histoire des temps reculés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

FRÉDÉRIC CHARBONNEAU

Aux alentours de 1680, jeune homme encore et volontiers sceptique, Bernard de Fontenelle écrit un opuscule appelé à un développement considérable¹, intitulé *Essai sur l'histoire*, et demeuré longtemps inédit. L'auteur s'y montre conjointement l'héritier du pyrrhonisme renaissant et du rationalisme cartésien, et donne la mesure des problèmes qui menaçaient la discipline historique à l'aube du siècle des lumières² : flatteurs des puissants qui les protègent, chauvins ou partisans, voulant plaire à tout prix, les historiens prêtent le flanc à la critique morale ; plus grave, la possibilité même qu'ils ont de connaître l'histoire est mise en question par une anthropologie et une psychologie de l'erreur, incriminant l'esprit humain qui veut être trompé. Fontenelle s'amuse de cette sympathie pour la fiction en évoquant d'entrée de jeu la nature et les conditions du témoignage « dans les premiers siècles du monde » :

1. Il s'agit d'une première mouture de ce qui deviendra *De l'origine des fables*, s.l. [Rouen], s.n., 1714.

2. Sur ces traditions critiques, on pourra consulter Carlo Borghero, *La certezza e la storia : cartesianismo, pirronismo e conoscenza storica*, Milan, Franco Angeli, 1983 ; et Marc Fumaroli, « Historiographie et épistémologie à l'époque classique », dans Gilbert Gadoffre (dir.), *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 87-104. Parmi ceux qui, au xvi^e siècle, avaient attaqué la validité de l'histoire avec le plus de vigueur, on retiendra Juan Luis Vivés (*De disciplinis libri xx*, 1531) et Cornelius Agrippa von Nettesheim (*De incertitudine et vanitate scientiarum*, 1531) ; ils seront notamment suivis au xvii^e siècle en France par François de La Mothe Le Vayer avec *Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire* (1668) (éd. Frédéric Charbonneau et Hélène Michon), dans *Traité sur l'histoire (1638-1677)* (éd. s. dir. Gérard Ferreyrolle), Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 2013, p. 213-250.

Naturellement les pères content à leurs enfants ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu; et sans doute cela s'est pratiqué dans les premiers siècles du monde. Ces récits devaient porter le caractère de ce temps-là. Comme l'ignorance y était parfaite, la plupart des choses étaient des prodiges. [...] Les premiers hommes ont donc vu bien des prodiges, parce qu'ils étaient fort ignorants; mais, parce qu'ils étaient hommes, ils les ont exagérés en les racontant [...]. Telles étaient toutes les histoires qui se débitaient chez les anciens peuples, lorsque l'art d'écrire fut inventé. Alors on écrivit ce qui se trouva dans la mémoire des hommes, et l'on y gagna que l'incertitude de la tradition fut un peu fixée³.

Sans doute, concède-t-il, «l'ignorance diminua peu à peu» et l'«on s'aperçut que l'histoire pouvait être utile» pour conserver la mémoire des traités et des choses qui faisaient honneur aux nations; «on commença donc à écrire l'Histoire d'une manière raisonnable⁴», avec vraisemblance sinon avec vérité, par contraste avec les anciennes fables, car cette vérité est bien sujette à la faiblesse humaine et n'atteint pas au degré de certitude de l'évidence rationnelle. Si donc l'on peut accorder prudemment quelque confiance aux bons historiens modernes, et même aux anciens lorsqu'ils traitent du contemporain, le passé reculé des peuples est, quant à lui, si douteux, que rien ne semble pouvoir le garantir.

Fontenelle devait peu après passer du côté des mathématiques, productrices d'un savoir apparemment moins incertain⁵. À la suite du succès de ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686-1687), il fut élu à l'Académie française (1691), puis à l'Académie des Sciences (1697), dont il fut quarante-deux ans le secrétaire perpétuel, et devint aussi membre associé de l'Académie des Inscriptions (1701). Il contribuait à jeter entre ces deux dernières compagnies le pont que leur rénovateur, l'abbé Bignon, appelait de ses vœux⁶. En homme prudent, il ne devait pas avouer la publication clandestine de son traité *De l'origine des fables*,

3. Bernard Le Bovier de Fontenelle, *Essai sur l'histoire*, dans *Histoire des Oracles et autres textes*, Paris, Union générale d'édition, 1966, p. 151-152, 156.

4. *Ibid.*, p. 157-158.

5. Il consacra plus de vingt ans à ses *Éléments de la géométrie de l'infini* (Paris, Imprimerie royale, 1727).

6. L'article XLVIII du règlement de l'Académie des Inscriptions énonce en effet: «Il y aura toujours une union particulière entre l'Académie Royale des Sciences, & celle des Inscriptions & Médailles; & chacune des premières séances d'après les Assemblées publiques, ces deux académies se tiendront ensemble, pour apprendre des Secrétaires l'une de l'autre ce qui se sera fait dans chacune», Louis XIV [Jean-Paul Bignon], *Règlement ordonné par le Roy pour l'Académie royale des Inscriptions et Médailles. Du 16 de Juillet 1701*, Paris, Imprimerie royale, 1701, p. 11.

qui suscita quelques remous chez ses confrères, ce dont témoigne entre autres un mémoire de Nicolas Fréret, lu le 1^{er} février 1717 : « Réflexions sur les prodiges rapportés dans les Anciens⁷ », prélude au débat qui m'occupera dans les pages qui suivent⁸.

Dès le début de la Régence en effet, à basse fréquence d'abord, puis s'intensifiant à partir de 1722, une polémique mit aux prises, au sein de l'institution royale chargée entre autres d'étudier l'histoire de l'Antiquité⁹, Louis-Jean Lévesque de Pouilly (1691-1750)¹⁰ et un bataillon d'opposants : l'abbé Antoine Anselme (1652-1723), déjà fort âgé, ainsi que l'abbé Claude Sallier (1685-1761) et Nicolas Fréret (1688-1749)¹¹, de la même génération que Lévesque de Pouilly : il s'agissait de déterminer si une connaissance exacte des quatre premiers siècles de Rome – et, de manière générale, du passé lointain – était possible et à quelles conditions. Jean-Pierre Schandeler a montré que l'enjeu du débat

7. *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. iv (Paris, 1723), p. 411-436. Les renvois à ces Mémoires seront désormais abrégés, y compris dans les notes pour en alléger la lecture, en M.A.I.B.L., suivi de l'indication du volume, de l'année et de la page.

8. Sur ce débat, on se reportera particulièrement aux travaux de Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, Rome, École française de Rome, 1992, p. 120-143 ; Chantal Grell, *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, t. II, p. 826-840 ; Claudine Poulouin, « Tensions et débats dans l'écriture de l'histoire savante à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », dans Claudine Poulouin et Jean-Claude Arnould (dir.), *Bonnes lettres / Belles lettres*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 323-341 ; et Jean-Pierre Schandeler, « La violence sous le verbe académique : un débat sur les traditions historiques à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire des sciences*, vol. LXVI, n° 2 (juillet-décembre 2013), p. 299-323 ; « La compétence historienne à l'épreuve de l'autorité. Un débat académique au XVIII^e siècle », *Revue de synthèse*, t. 136, 6^e série, n° 1, 2014, p. 45-69. On trouvera ci-dessous en annexe la liste chronologique des interventions publiées dans les M.A.I.B.L.

9. Voir Jean-Pierre Schandeler, art. cit., p. 300.

10. Élu membre associé en août 1722. Sur la vie et l'œuvre de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, on peut consulter le mémoire déjà ancien de l'abbé Jean-Vincent Genet, « La Vie, l'Administration & les Travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly », *Une famille rémoise au XVIII^e siècle*, Reims, Imprimerie coopérative de Reims, 1881, p. 1-199 ; et les pages que lui a consacrées Mouza Raskolnikoff, *op. cit.*, p. 100-115 et 143-161.

11. Sur Nicolas Fréret, figure majeure de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à laquelle il a été admis en 1714, et qui en sera le secrétaire perpétuel de 1742 à sa mort, voir surtout Renée Simon, *Nicolas Fréret, académicien, 1688-1749*, Genève, Droz, 1961 ; Danielle Elisseeff-Poisle, *Nicolas Fréret (1688-1749). Réflexions d'un humaniste du XVIII^e siècle sur la Chine*, Paris, Presses universitaires de France (Collège de France), 1978 ; Blandine Kriegel, *L'histoire à l'Âge classique*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 [1988], vol. 1, p. 175-223. Sur son œuvre d'historien, on consultera avec profit les actes du colloque de Clermont-Ferrand (1991) : Chantal Grell et Catherine Volpillac-Augier (dir.), *Nicolas Fréret, légende et vérité*, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, en particulier p. 21-48, l'étude chronologique des recherches historiques de Fréret, compilée par Chantal Grell.

embrassait, par delà l'épistémologie historique, le bien-fondé et l'autonomie du discours institutionnel sur l'histoire ; et il rapporte à cet enjeu de pouvoir la violence des débats, lisible dans le *Registre-journal des délibérations et des assemblées de l'Académie royale des Inscriptions*, de même que leur lissage dans les *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*¹². Le bras de fer et le désaveu furent tels qu'ils entraînèrent l'éloignement, puis la démission de Lévesque de Pouilly en 1727¹³.

Or, si ce débat me retient ici, c'est qu'il met en lumière la légitimité problématique du témoignage dans le domaine de l'histoire – ainsi que dans ceux du droit et de la théologie positive – en ce début de XVIII^e siècle. Le passé reculé de Rome représente à cet égard un cas limite, qui porte à un haut degré les soupçons de fausseté qui pèsent en réalité sur tous les témoignages. Pour l'antiquité la plus ancienne, ceux-ci sont d'autant plus cruciaux et vulnérables qu'ils sont rares, fragmentaires, indirects souvent, laissant l'historien devant des *ruines* discursives, mêlées de débris exogènes, qu'il faut trier et reconstruire. La dizaine de mémoires rendus publics après coup par l'Académie permettent d'interroger le statut qu'on accorde à l'époque à de tels témoignages, les critères par lesquels on les évalue, la méthode avec laquelle on les traite, la nature du discours historique dont ils forment le socle ; plus fondamentalement encore peut-être, ils permettent de poser le problème qu'entraîne à la rigueur l'absence de tout témoignage, des ressources qu'un pareil vide laisse à l'historien, et du sens qu'on doit accorder à l'histoire qui en résulte. Les éloges autrefois décernés par Cicéron et qui lui avaient servi de définition – *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriae, magistra vitae, nuntia vetustatis*¹⁴ – peuvent-ils subsister en l'absence de témoin qui se souvient et qui raconte ?

Les deux mémoires de l'abbé Anselme, livrés quelques années avant l'intronisation de Lévesque de Pouilly, mais dont le premier fut publié en 1723, au fort de la dispute, portaient précisément sur l'his-

12. Voir Jean-Pierre Schandeler, art. cit.

13. Il venait d'épouser Anne Roland et, devenu seigneur d'Arcis-le-Ponsart, il quitta définitivement Paris pour retourner s'établir à Reims. Jean-Vincent Genet, *op. cit.*, p. 61 ; Mouza Raskolnikoff, *op. cit.*, p. 103.

14. Cicéron, *De Oratore*, 2, 9, 36 : « L'histoire enfin, témoin des siècles, flambeau de la vérité, âme du souvenir, école de la vie, interprète du passé », éd. E. Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des Universités de France », 2002, p. 20.

toire de ces siècles qui furent quasi sans écriture, partant sans témoignage. L'auteur y présentait différents types de monuments comme des sources alternatives dont les anciens historiens s'étaient servis «pour nous apprendre l'origine, les mœurs, la politique, la religion, les guerres de divers peuples¹⁵». De ces sources, sur l'authenticité desquelles il insiste à maintes reprises, les unes étaient transmises par tradition orale – les hymnes, les cantiques, les proverbes –, les autres étaient des monuments au sens strict – labyrinthes, villes, temples, statues, colonnes –; toutes étaient accessibles, remarque Anselme, aux historiens de l'Antiquité. On ne peut donc pas douter, conclut-il, qu'ils ont eu connaissance des époques les plus reculées, «sinon par des recueils écrits, au moins par la tradition de tant de villes & de temples¹⁶». Or les monuments mêmes, qu'ils comportassent ou non des inscriptions, n'avaient pu être interprétés dans l'ordre de l'histoire qu'au moyen de la tradition qui les accompagnait, sans laquelle ils n'eussent été que des choses concrètes et non des signes du passé : «On ne peut pas douter que ces villes [...] n'ayent eu des marques certaines de leur origine, ou par la tradition ou par le culte rendu à leurs fondateurs, ou par la généalogie de leurs Rois¹⁷.» Aucune critique interne du monument ou de l'artefact n'est évoquée par Anselme – l'archéologie n'est pas encore née –: seule la tradition – dont les cultes apparaissent comme des variantes –, sorte de témoignage impersonnel, immémorial et invérifiable, tient ici le discours de l'histoire.

C'est dans ce cadre et sur cette espèce de consensus qu'intervient Lévesque de Pouilly : l'académicien fraîchement élu met dans ses dissertations radicalement en cause la créance qu'on peut accorder à la tradition. Les sources de l'ancienne histoire de Rome, écrit-il, en l'absence d'«aucun témoin digne de foi¹⁸», sont tout entières constituées par des traditions qualifiées d'«infidèles» et de «fausses¹⁹», par des monuments publics ainsi que par des annales – celles des pontifes et des magistrats –, qui ne fournissent que des «connoissances

15. Antoine Anselme, «Seconde Dissertation sur les Monumens qui ont servi de Mémoires aux premiers Historiens», *M.A.I.B.L.*, vol. VI (Paris, 1729), p. 13.

16. Antoine Anselme, «Des Monumens qui ont suppléé au défaut de l'écriture, & servi de Mémoires aux premiers Historiens», *M.A.I.B.L.*, vol. IV (Paris, 1723), p. 398.

17. *Ibid.*, p. 396.

18. Louis-Jean Lévesque de Pouilly, «Dissertation sur l'incertitude de l'Histoire des quatre premiers siècles de Rome», *M.A.I.B.L.*, vol. VI (Paris, 1729), p. 21.

19. *Ibid.*, p. 14-15.

défectueuses²⁰ ». Conscient que les monuments ne pouvaient être lus qu'à travers les traditions, il rabat les uns sur les autres et les enveloppe dans une même suspicion, qu'il a beau jeu de justifier par l'énumération des événements fabuleux qu'elles rapportent et qu'ont repris à l'envi les anciens historiens ; quant aux annales, elles « n'étaient pas de plus fidèles dépositaires de l'histoire, que les traditions²¹ » car, suivant Clodius et Plutarque (*Vie de Numa*, I), elles avaient péri dans l'incendie de Rome (390 av. J.-C.) et celles qui restaient n'étaient qu'un « ouvrage supposé²² ». Tout repose donc sur la tradition, que le critique aborde en mathématicien²³, s'appuyant entre autres sur les travaux de l'Écosais John Craig (1663-1731) et sur sa théorie de « l'érosion graduelle du témoignage²⁴ » et de la probabilité qu'il dise vrai.

Suivant Craig en effet – dont la perspective était théologique, mais dont les axiomes ont une portée épistémologique d'autant plus évidente qu'ils prennent leur source dans l'*Essay Concerning Human Understanding* de Locke –, la probabilité historique est nécessairement « indirecte ou médiate, puisqu'il me faut, pour l'établir, en passer par une série plus ou moins longue de témoignages²⁵ » ; et, à mesure que l'on s'éloigne du témoignage d'origine, et qu'augmentent entre lui et nous soit le nombre des transmetteurs, soit le temps, soit l'espace, augmente simultanément la suspicion qui le frappe, c'est-à-dire l'« entre-destruction de nature algébrique entre les arguments favorables à une affirmation, fût-elle d'existence, d'un événement historique et les arguments qui lui sont défavorables²⁶ ». Ainsi le témoignage écrit de

20. *Ibid.*, p. 17.

21. *Ibid.*, p. 19.

22. *Ibid.*, p. 20.

23. Il avait étudié les mathématiques à Reims et il avait donné dès 1713 un commentaire approfondi des *Principia* de Newton, qui l'avait fait connaître de Fréret. Voir Mouza Raskolnikoff, *op. cit.*, p. 101-102 ; Jean-Vincent Genet, *op. cit.*, p. 27.

24. Jean-Pierre Cléro, « La réflexion mathématique et philosophique du témoignage chez Locke, Craig et Hume », *Dix-huitième siècle*, n° 39, 2007, p. 41. Jean-Pierre Schandeler, dans les deux articles déjà cités, établit ce que l'on peut savoir de l'usage qu'a fait Lévêque de Pouilly de l'œuvre de John Craig, *Theologiae Christianae Principia Mathematica*, Londres, Child, 1699.

25. Jean-Pierre Cléro, art. cit., p. 42.

26. *Ibid.*, p. 43. « Le témoignage est donc délibérément envisagé comme une opération que le psychisme opère sur lui-même ; l'histoire n'étant pas donnée comme quelque chose qui a eu lieu en soi dans un lointain passé, selon un fantasme réaliste, mais comme l'ensemble constitué par le nombre plus ou moins grand des témoins directs, le nombre des historiens, l'espace qui nous sépare des événements, la durée du temps qui nous en écarte, et la série des témoins par lesquels le récit de l'événement a dû transiter pour en arriver jusqu'à nous. C'est donc à partir de ces paramètres et de leur combinaison que l'on peut

première main lui-même est-il, sur ces fondements, sujet à l'érosion de sa force probante avec le temps. Dans la mesure où la tradition est une forme largement non écrite, ancienne et étendue de témoignage, elle tombe plus qu'une autre sous la coupe de ces principes, mais leur pouvoir corrosif les atteint également toutes.

La trace de ces lectures est sensible chez Lévesque de Pouilly. Il définit la tradition comme « un bruit populaire dont on ne connoît point la source, c'est la relation d'un fait, qui s'est transmise jusqu'à nous par une suite d'hommes, dont les premiers se dérobent à notre connoissance ; c'est une chaîne dont nous tenons un bout, l'autre se perd dans les abymes du passé²⁷ ». Elle est ainsi caractérisée à la fois « par son ancienneté, par son étendue²⁸ » et par une impersonnalité essentielle qu'explique son oralité : une source écrite, en effet, ne fonde pas une tradition mais une chaîne de témoignages, ce qui est différent²⁹. Or on a vu que l'oralité accélère l'accroissement de ce que Craig nommait la suspicion de probabilité. Lévesque de Pouilly note que, par conséquent, la tradition « ne peut jamais nous instruire des circonstances des faits, ni de leur [*sic*] dates » :

la gravure, ou l'écriture, peuvent seules nous les conserver sans altération : ces tableaux intelligibles, qui, par l'ordre où ils sont placés, nous marquent la succession des différens événemens, ressemblent à ces statues mouvantes de Dédale, fameuse [*sic*] dans l'antiquité ; ils sont dans un mouvement continuel : ceux qui étoient voisins se séparent, ceux qui étoient éloignés se rapprochent, & il n'est presque personne, qui, par le seul secours de sa mémoire, pût fixer au juste la date des principaux événemens de sa vie. Nous ne nous ressouvenons pas mieux du détail des faits, que de leurs dates : notre mémoire, comme nos corps, fait tous les jours des acquisitions, mais ce n'est qu'aux dépens de ce qu'elle perd. Sur cette toile invisible qui la compose, des traits nouveaux se forment à chaque instant, en effacent d'anciens ; & les faits dénués des principaux caractères qui les différencioient, paroissent semblables et se confondent : de-là vient que si on raconte l'histoire d'un événement arrivé quelque temps auparavant, & qu'on ne s'est pas souvent rappelée, l'on y supprime des circonstances essentielles, ou l'on y en ajoute d'étrangères. Il est donc absolument

définir la *force* que l'on doit assigner à un témoignage. [...] L'écrit ralentit l'érosion de la valeur du témoignage, mais il n'enraîne pas radicalement le déclin [...] dont Craig prétend décrire la loi », *ibid.*, p. 44.

27. Louis-Jean Lévesque de Pouilly, « Nouveaux essais de Critique sur la fidélité de l'histoire », *M.A.I.B.L.*, vol. vi (Paris, 1729), p. 80-81.

28. *Ibid.*, p. 81.

29. *Ibid.*, p. 75.

impossible qu'un fait chargé de ses circonstances & de ses dates, se transmette sans altération, par une suite d'hommes qui ne l'auront confié qu'à leur mémoire³⁰.

Voilà quel fut le sort des traditions de Rome, chargées au fil de siècles de circonstances étrangères, dépouillées peu à peu de ce qu'elles avaient d'exact, enfin transformées en fictions³¹. Mais on voit que si Lévésque de Pouilly fait avant tout porter son offensive sur la tradition, elle atteignait sans bruit les témoignages écrits même, puisque les plus authentiques d'entre eux devaient être soumis aux aléas de la mémoire, et par delà sans doute aux forces croissantes de la suspicision.

C'est ce que Nicolas Fréret a parfaitement compris. Dans sa réponse-fleuve, il note que, même si l'autorité des témoignages contemporains n'a pas été directement attaquée, les principes avancés par Lévésque de Pouilly paraissent l'affaiblir³². Et plus clairement que son confrère l'abbé Sallier, il prendra soin de distinguer pour les défendre les témoignages et les traditions³³. Son argumentaire est remarquable de finesse, il précise à la fois la nature du rapport qu'entretiennent ces deux types de sources et la nécessité d'en conclure à l'existence d'un « grand nombre de degrés de certitude » historique :

On peut réduire toutes les preuves de l'histoire à deux classes, à celle des témoignages contemporains, & à celle des traditions : j'appelle témoignages contemporains, les actes, les titres, les pièces écrites du temps des événemens, & les ouvrages des Historiens qui ont vû les faits qu'ils rapportent, ou qui ont travaillé sur les mémoires de ceux qui en avoient été les témoins. Par traditions historiques, j'entends ces opinions populaires, en conséquence desquelles toute une nation est persuadée de la vérité d'un fait, sans en avoir d'autres preuves que sa persuasion même, & celle des générations précédentes, & sans que cette persuasion soit fondée

30. *Ibid.*, p. 86-87.

31. Louis-Jean Lévésque de Pouilly, « Dissertation sur l'incertitude de l'Histoire des quatre premiers siècles de Rome », p. 17.

32. Nicolas Fréret, « Réflexions sur l'étude des anciennes histoires et sur le degré de certitude de leurs preuves », *M.A.I.B.L.*, vol. VI (Paris, 1729), p. 154.

33. Sallier en effet soutenait que les anciens historiens, tels que Cicéron, Varron ou Denys d'Halicarnasse, pouvaient « tenir lieu de témoins oculaires pour les faits dont ils déposent », tout en fondant la vérité de leurs livres sur « la chaîne d'une tradition constante & non interrompue, qui le[s] conduisoit depuis l'origine de Rome jusqu'à [leur] temps », Claude Sallier, « Discours sur les premiers Monumens historiques des Romains », *M.A.I.B.L.*, vol. VI (Paris, 1729), p. 38. Et les monuments que sont les annales des Pontifes ou les registres publics sont par lui présentés tour à tour comme relevant de la tradition et du témoignage, *ibid.*, p. 31, 34, 38.

sur aucun témoignage contemporain subsistant séparément de la tradition même³⁴.

Or l'autorité des témoignages fournis par les historiens est elle-même dépendante de la tradition. Elle repose en effet sur la foi que leurs auteurs ont réellement été témoins des faits qu'ils rapportent, qu'ils ont été sincères et que leurs ouvrages n'ont pas été corrompus, trois « articles » sur lesquels notre persuasion est déterminée par l'opinion des siècles ultérieurs. « L'autorité des premiers Ecrivains dépend de celle des seconds, & il y a d'âge en âge une gradation de présomptions dépendantes les unes des autres [...]. [J]e demande si la certitude de ces histoires contemporaines est d'un autre genre que celle de la tradition³⁵. » Hormis ce dont nous avons été nous-mêmes témoins oculaires, « tout est tradition dans l'histoire, c'est-à-dire que toute l'histoire n'a de certitude que celle qui résulte de la confiance que nous avons au témoignage d'autrui³⁶ ». Ainsi, de manière inattendue, Fréret fait reposer la créance que nous devons aux récits des premiers siècles de Rome non sur l'existence de témoignages assurés mais sur la tradition qui justifie notre assurance. Mené à sa conclusion logique, un tel raisonnement permet de se passer tout uniment du témoignage : la simple tradition jouit d'un

dégré de certitude moins fort, à la vérité, que celui des histoires contemporaines ; mais tel cependant, que malgré l'éloignement des temps & des lieux [...], les esprits vraiment justes ne se croyent point en droit de les rejeter entièrement pour le gros des faits, lorsqu'ils n'ont point de preuves positives de leur fausseté³⁷.

Cette présomption de vérité, qui renverse le fardeau de la preuve, accule ses adversaires soit à mettre en question les témoins oculaires, soit à concéder que la tradition n'est pas suspecte par elle-même ni à rejeter en bloc. Le type de certitude dont l'histoire est susceptible, et qui relève du poids que l'acribie accorde à chaque source particulière, certitude différenciée et nuancée par leur combinaison, est d'une nature tout autre que celle des autres sciences :

L'étude de la Géométrie & des Mathématiques est aujourd'hui l'étude favorite, & presque l'unique d'un très-grand nombre de bons esprits, ces

34. Nicolas Fréret, art. cit., p. 152-153.

35. *Ibid.*, p. 156.

36. *Ibid.*, p. 155.

37. *Ibid.*, p. 153.

sciences même semblent tenir aujourd'hui le premier rang, & ceux qui les cultivent, affectent de ne parler qu'avec mépris des autres sciences qui sont l'objet de l'application des gens de lettres [...]. Cependant les sciences les plus importantes à l'homme, la morale, la politique, l'économie, la médecine, la critique, la Jurisprudence sont incapables de cette certitude identique des démonstrations de Géométrie, elles ont chacune leur dialectique à part, comme l'a remarqué M. Leibnits, & leurs démonstrations ne vont jamais qu'à la plus grande probabilité³⁸.

Et Fréret d'attaquer nommément la théorie de Craig, dont Lévêque de Pouilly s'était fait le relais : son application à l'histoire revient à substituer le calcul à l'évaluation qualitative, la probabilité abstraite qu'un témoignage soit authentique à l'examen critique de la source. Il faut, pour chacune, porter attention à « chaque fait sur lequel [elle] rend témoignage, & discuter une infinité de circonstances du pays, du siècle, de la profession, du caractère, de la situation & de l'intérêt de celui qui parle³⁹ ». Voilà la *dialectique à part*, cette expression singulière par laquelle Fréret semble désigner l'épistémologie propre à une science historique en devenir.

Par delà ces principes de méthode en effet, la possibilité d'une histoire sans témoin est à mon sens l'un des points à retenir de ce long article : l'auteur ne se contente pas d'y établir la validité de la discipline historique ni de reconduire, de manière apparemment conservatrice, l'habitude de faire confiance au jugement des anciens historiens – une confiance qui reposerait « à la fois sur une vision idéalisée de l'Antiquité et sur une conception figée des exigences scientifiques⁴⁰ » – ; en dépit d'une conception encore cyclique de l'histoire, qui faisait des auteurs du siècle d'Auguste les *alter ego* de ceux du siècle de Louis XIV⁴¹, Fréret, me semble-t-il, ouvre la porte à la transformation des exigences de la discipline, à l'évacuation du témoin oculaire et du récit d'expériences personnelles qui fondaient depuis deux millénaires la valeur du savoir historique. Rapportée à la seule tradition, même complétée par l'archive – titres, diplômes, etc. –, l'histoire changeait de nature et de portée : une mémoire collective, *sans souvenir*, voire *sans leçon*, relatant des faits généraux plutôt que particuliers ; une connaissance qui soit non le produit d'un point de vue privilégié sur les phénomènes, mais l'éta-

38. *Ibid.*, p. 185.

39. *Ibid.*, p. 187.

40. Mouza Raskolnikoff, *op. cit.*, p. 138.

41. Nicolas Fréret, art. cit., p. 171 et *passim*.

blissement de ces phénomènes hors du regard subjectif. L'*autopsie*, le fait de voir par soi-même, qui était depuis Hérodote (II, 29) le procédé premier de vérification historique⁴², perdra ainsi, à terme, son hégémonie, éventuellement remplacée par d'autres techniques, appelées à devenir sciences auxiliaires.

On peut à ce titre relever le changement de statut de l'astronomie dans l'usage qu'en ont fait les historiens. Depuis l'Antiquité, elle a contribué à la conception cyclique d'une histoire se déroulant avec régularité, comme, autour de l'écliptique, le mouvement apparent du Soleil à travers les constellations⁴³. Mais au début du XVIII^e siècle, l'établissement de la chronologie et de la géographie par le recours aux caractères astronomiques – éclipses, solstices, équinoxes, etc. – devient un enjeu majeur pour les historiens. Or Fréret n'est pas étranger à cette transformation : formé aux langues anciennes et au droit, mais aussi aux mathématiques, à la physique et à l'astronomie, il était proche des frères Delisle : Guillaume (1675-1726), géographe et disciple de Jacques Cassini qui introduisit en cartographie le recours aux données astronomiques, avec lequel il étudia la langue chinoise auprès d'Arcadio Hoang dans les années 1713-1714 et Joseph-Nicolas (1688-1768), astronome avec lequel il collabora dans ses recherches sur la chronologie et auquel, à sa mort, il laissa ses papiers⁴⁴. Au cours des années 1720, ses travaux dans ce domaine s'intensifièrent, culminant dans une *Défense de la chronologie fondée sur les monumens de l'Histoire ancienne*, terminée dès 1728, mais parue comme presque toute son œuvre après sa mort, et dans laquelle il s'opposait au système chronologique de Newton, dont il avait déjà traduit et publié trois ans plus tôt avec des notes

42. Voir Guido Schepens, *L'« autopsie » dans la méthode des historiens grecs du V^e siècle avant J.-C.*, Bruxelles, Palais des Académies, 1980 ; François Hartog, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard, 1980.

43. Une première version du paragraphe figure dans une étude sur « Les sciences auxiliaires et le statut de l'histoire dans la critique de Quinte-Curce à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », dans C. Bougassas (dir.), *Postérités européennes de Quinte-Curce, de l'humanisme aux Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2018, p. 479-489.

44. Ils sont de ce fait conservés aux archives de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris (Delisle 149-150 ; 152-157). Voir Danielle Poisle, « Nicolas Fréret (1688-1749) et la Chine », *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, 1965, vol. xcviii, n° 1, p. 509. Les recherches incessantes de Fréret sur la chronologie « ont absorbé l'essentiel de ses efforts : sur les vingt tomes de ses œuvres complètes [éd. Leclerc de Sept-Chênes, Paris, 1796], celle-ci occupe les t. II-XIV ». Blandine Kriegel, « Nicolas Fréret chronologiste », dans Chantal Grell et Catherine Volpilhac-Augier (dir.), *op. cit.*, p. 90.

l'abrégé naguère offert à la princesse de Galles⁴⁵. Bougainville, son biographe, lui-même mathématicien, remarquera que « [c]et ouvrage & le traité sur la chronologie Chinoise [1733-1739], remplis l'un & l'autre de calculs effrayans, mais nécessaires, supposent dans M. Fréret une connoissance peu commune de l'Astronomie ancienne & moderne⁴⁶ ». À cent lieues du calcul des probabilités, cette autre discipline mathématique qu'est l'astronomie est mise au service de l'histoire et lui fournit le moyen de déterminer l'époque d'événements reculés, fixés jusque-là de manière contradictoire ou vague à cause de l'indigence des sources.

Il est donc à propos de relever la part qu'il lui fait dans sa réponse à Lévêque de Pouilly, contemporaine de sa critique de la chronologie de Newton : il y donne la pratique de l'astronomie comme l'un des signes par lesquels on reconnaît les siècles « sçavans & éclairés⁴⁷ » ; et parmi les historiens grecs, il soutient qu'Hérodote par exemple doit être cru relativement à la liste des rois de Perse, puisque ce qu'il en dit « est conforme au canon de Ptolémée, qui nous a donné après Bérose, la suite des Rois de Perse, tirée des Registres du Collège des Astronomes Chaldéens, de Babylone, & les diverses observations d'éclipses, rapportées dans Ptolémée au regne de ces Rois de Perse, conviennent par le calcul astronomique, avec la chronologie d'Hérodote⁴⁸ ». Bérose lui-même, qui avait quitté « la Chaldée pour porter l'Astronomie dans la Grèce⁴⁹ », est l'un des historiens de l'époque alexandrine qui retient le plus longuement l'attention de Fréret⁵⁰, tout comme Ératosthène, « grand Astronome & grand Géomètre [...] [qui] avoit fait une étude particulière de l'histoire, & avoit publié une chronique complete de l'histoire grecque ; elle remontoit jusqu'aux temps les plus reculés, &

45. *Abrégé de la chronologie de M. le Chevalier Isaac Newton*, Paris, Cavelier, 1725 ; les notes figurent aux pages 48 à 92 et occupent plus de la moitié de l'ouvrage. Une copie de l'abrégé avait été communiquée à Fréret par Lévêque de Pouilly, lui-même ami de Newton. Voir Nicolas Fréret, *Défense de la chronologie, fondée sur les monumens de l'Histoire Ancienne, contre le système chronologique de M. Newton*, Paris, Durand, 1758, p. iii (préface de Bougainville). Newton a répliqué par une *Réponse aux observations sur la chronologie de M. Newton avec une lettre de l'abbé Conti au sujet de ladite réforme*, Paris, Pissot, 1726. Sur cette controverse entre Fréret et Newton, voir Claudine Poulouin, *Le temps des origines. L'Eden, le Déluge et « les temps reculés »*. De Pascal à l'Encyclopédie, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1998, p. 462-474.

46. Antoine de Bougainville, « Éloge de M. Fréret » (14 novembre 1749), *M.A.I.B.L.*, vol. xxiii (Paris, 1756), p. 325.

47. Nicolas Fréret, art. cit., p. 171.

48. *Ibid.*, p. 175.

49. *Ibid.*, p. 178.

50. *Ibid.*, p. 178-180.

fixoit même l'époque de plusieurs événemens des temps héroïques⁵¹ ». La maîtrise de l'astronomie apparaît de la sorte chez Fréret comme l'un des critères qui sert à évaluer la compétence d'un historien et comme ce qui lui permet de produire un récit digne de foi, même en l'absence de témoins. La double lecture de son mémoire, sur une période de près d'une année, a laissé tout loisir aux académiciens de discuter ces idées.

On ne peut conséquemment qu'être frappé par la conclusion que Lévêque de Pouilly donne à ses nouveaux essais de critique, quelques mois plus tard : après l'histoire de l'ancienne Grèce et de l'ancienne Rome, il aborde rapidement et successivement celle du Danemark, du Pérou et du Mexique, qui n'offrent toutes que peu de certitudes historiques hors de « scènes sanglantes⁵² » indignes de la « curiosité du Philosophe⁵³ », avant d'enchaîner sur la Chine, dont Fréret était, avec Étienne Fourmont, l'un des spécialistes au sein de l'Académie⁵⁴ :

L'an 237 avant Jesus-Christ, l'Empereur Ching fit brûler tous les livres historiques [...]. Depuis son regne, les Chinois ont sur tous les siècles, des mémoires écrits par des Historiens contemporains ; mais ce qu'on raconte des temps antérieurs, semble d'abord devoir être rangé parmi les traditions. En effet les Historiens de la Chine reconnoissent, qu'après la mort de Ching on ne rétablit l'histoire ancienne, que sur des fragmens informes, que le hazard avoit dérobés aux sévères perquisitions de l'Empereur : or, qui nous assurera, dira-t-on, que ces fragmens ne fussent pas des recueils de traditions ? Il me semble que l'astronomie peut nous en assurer : on lit dans l'histoire de la Chine, que la vingtième année d'Yao, c'est-à-dire, un peu plus de 2000 ans avant Jesus-Christ, le solstice d'Hyver fut observé vers le 18 d'Aquarius : on y voit aussi, que 171 ans après, arriva une conjonction de cinq planetes : or, l'astronomie nous apprend, qu'il y a eû effectivement 171 ans entre ces deux phénomènes. [...] Il est donc constant que les Chinois, qui après la mort de l'Empereur Ching recueillirent l'histoire des événemens arrivés sous Yao, environ 2000 ans avant Jesus-Christ, travaillerent sur des mémoires écrits par des Historiens contemporains⁵⁵.

51. *Ibid.*, p. 181.

52. Louis-Jean Lévêque de Pouilly, « Nouveaux essais de Critique sur la fidélité de l'histoire », p. 113.

53. *Ibid.*, p. 111.

54. Il avait consacré à la poésie (en 1714, résumé dans les *M.A.I.B.L.*, t. III, 1717, p. 268-271), à l'écriture (6 décembre 1718, *M.A.I.B.L.*, t. VI, 1729, p. 609-635), ainsi qu'à la langue et à la littérature chinoises (en 1720, résumés dans les *M.A.I.B.L.*, t. V, 1729, p. 303-319), des mémoires lus en séance publique à l'Académie. Voir Virgile Pinot, *Documents inédits relatifs à la connaissance de la Chine en France de 1685 à 1740*, Paris, Paul Geuthner, 1932, p. 82.

55. Louis-Jean Lévêque de Pouilly, art. cit., p. 113-114.

Cette fin abrupte, car il s'agit des dernières lignes du mémoire – et de l'ultime contribution de Lévesque de Pouilly aux travaux de l'Académie –, ne porte-t-elle pas, sous forme concessive, la marque de son contradicteur? Et quoique la connaissance du ciel n'y permette pas de conclure hors du témoignage, auquel l'auteur rattache les observations astronomiques, elle confirme bien l'existence de mémoires contemporains, les arrachant à la tradition dans laquelle ils menaçaient de se résorber, à l'exténuation des probabilités et à la nullité historiographique.

ANNEXE

Voici, dans l'ordre chronologique de leur lecture en séance, les interventions des académiciens publiées dans les *M.A.I.B.L.* Les dates sont celles au cours desquelles leurs mémoires ont été lus; lorsqu'il y a une seule date, elle correspond à celle de la lecture finale, l'Académie des Inscriptions pratiquant la double lecture de chaque mémoire. On notera que le texte de Fréret, élaboré sur près d'une année, entre les deux dissertations de Lévesque de Pouilly, a été publié en conclusion des débats au vol. vi des *M.A.I.B.L.*

26 mars 1715

Antoine Anselme, «Des Monumens qui ont suppléé au défaut de l'écriture, et servi de Mémoires aux premiers Historiens».

Vol. iv, p. 380-398

30 juillet 1720

Antoine Anselme, «Seconde Dissertation sur les Monumens qui ont servi de Mémoires aux premiers Historiens».

Vol. vi, p. 1-13

4-7-11-15 décembre 1722

Louis-Jean Levesque de Pouilly, «Dissertation sur l'incertitude de l'Histoire des quatre premiers siècles de Rome».

Vol. vi, p. 14-29

16-27-30 avril 1723

Claude Sallier, «Discours sur les premiers Monumens historiques des Romains».

Vol. vi, p. 30-51

11 février 1724

Claude Sallier, « Second Discours sur la certitude de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome, ou Réflexions générales sur un Traité qui se trouve parmi les Œuvres Morales de Plutarque *sous ce titre*, Parallèles des Faits Grecs et Romains ».

Vol. VI, p. 52-70

16 avril 1723, 15-18 février et 7-10-17 mars 1724

Nicolas Fréret, « Réflexions sur l'étude des anciennes histoires et sur le degré de certitude de leurs preuves ».

Vol. VI, p. 146-189

22 décembre 1724 [*in absentia*, lu par Sallier]

Louis-Jean Levesque de Pouilly, « Nouveaux essais de Critique sur la fidélité de l'histoire ».

Vol. VI, p. 71-114

10 avril 1725

Claude Sallier, « Troisième Discours sur la certitude de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome ».

Vol. VI, p. 115-135

8 mai 1725

Claude Sallier, « Réflexions critiques sur le caractère de quelques Historiens Grecs, comparés avec les Historiens Romains ».

Vol. VI, p. 135-145